

AN (2<sup>e</sup> séance du 10/05/21)

M. Éric Coquerel.

Nous en revenons toujours à la question de réglementer ou d'interdire. Pour certains, l'évocation des discothèques peut prêter à sourire, mais n'oublions pas que ces entreprises sont en état de mort économique du fait de leur fermeture. Je profite d'ailleurs de mon intervention sur ces amendements pour dire qu'il n'est pas supportable que les amendes, qui sanctionnent théoriquement le non-respect des règles sanitaires, notamment la distanciation sociale, servent en réalité à la répression sociale. **Des patrons de boîtes de nuit ont reçu tout à l'heure des amendes de 135 euros pour avoir simplement manifesté pacifiquement non loin de l'Assemblée nationale.**

M. Philippe Gosselin.

Certains ont même été menottés !

M. Éric Coquerel.

Oui, certains ont été menottés. Tout cela n'a aucun rapport avec la gestion de l'épidémie, mais a tout à voir avec la répression sociale.

M. Paul Molac.

C'est scandaleux !

M. le président.

La parole est à M. Christophe Blanchet.

M. Christophe Blanchet.

Depuis quatorze mois, les patrons de discothèques souffrent, vous le savez tous et toutes dans cet hémicycle. Ils n'ont jamais fait preuve de violence, ne se sont jamais livrés à des exactions. Ils ont toujours été sereins, professionnels, respectueux, et c'est animés de cet esprit qu'ils se sont rendus cet après-midi sur l'esplanade des Invalides. Des membres de collectifs sont venus par groupes de six, la limite autorisée, à la rencontre de certains députés avec lesquels ils avaient rendez-vous. De manière inopinée, ils se sont retrouvés rassemblés, ce qui leur a valu une amende de 135 euros – il conviendrait d'ailleurs d'établir la vérité sur ce qui s'est réellement passé. Nous étions nombreux, chers collègues, à devoir les voir, mais nous avons compris que nous ne pourrions pas les rencontrer parce qu'ils avaient été verbalisés et dispersés.

(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 82 et 186 ne sont pas adoptés.)